

## AVIS PUBLIC

Un avis public est par les présentes donné, par la soussignée, conformément à la loi, que :

« Le Règlement N°2025-121 établissant l'entente de principe à la répartition des revenus découlant des projets éoliens sur le territoire de la MRC de Montmagny » a été adopté par le Conseil des maires le 9 septembre 2025 et entre en vigueur conformément à la loi.

Toute personne désireuse d'obtenir de plus amples renseignements peut s'adresser à la MRC aux heures habituelles de bureau ou aller sur le site [www.montmagny.com/](http://www.montmagny.com/) dans la section Documents.

DONNÉ À MONTMAGNY, ce 5<sup>e</sup> jour de janvier 2026.

La directrice générale et greffière-trésorière,

Nancy Labrecque

### CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je soussigné.e, MELISSA GAGNE, greffier.ère-trésorier.ère de la Municipalité de Berthier-sur-Mer certifie sous mon serment d'office, que j'ai publié le présent avis, en affichant deux (2) copies aux endroits désignés par le Conseil entre 13 et 16 heures, le 5<sup>e</sup> jour de janvier 2026.

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat, ce 5<sup>e</sup> jour de janvier 2026.

  
Signature